

TARIF DES ANNONCES

première insertion, par ligne... 15
insertions subséquentes, 2 et 3
jours... 10
5e fois par semaine, par ligne... 8 cts
6e fois par semaine... 10 cts

L'ÉVÉNEMENT

JOURNAL POPULAIRE

L. J. DEMERS & FRÈRE, Propriétaires-Éditeurs, No. 30, rue la Fabrique, Haute-Ville

PRIX DE L'ABONNEMENT

ÉDITION QUOTIDIENNE. (Post compris)
Pour un an... \$3.00
Pour six mois... 1.80
Pour quatre mois... 1.20

Les abonnés sont priés de nous adresser leurs
renouvellements par mandat-poste (money order) payable
sur Québec, ou en billets de banque par lettres
enregistrées.

Aide La Digestion Et Purifie L'Haleine
ADAMS' TUTTI FRUTTI
Ne vous laissez pas tromper par les imitations.

ABANDON des Affaires
L. P. VALLEE
PHOTOGRAPHE
39, RUE ST-JEAN

BEHAN BROS
Grande Vente
d'ÉTOFFES A ROBES

Avez-vous Besoin
DE PEINTURE, D'HUILE ET
DE TEREBENTHINE

MAISON MARTINEAU
ENSEIGNE DE LA BOULLOIRE
Rue St-Joseph

FORCAT INNOCENT
En femme experte à conjurer les
maux de pareilles catastrophes, elle le
cessa, la friction vigoureuse.

LE CONFLIT SINO JAPONAIS
Les relations franco-anglaises
L'horizon politique commence à se
rembrunir

Paris, 8.—La semaine dernière a été
mouvementée. Depuis longtemps le
monde politique n'avait pas été autant
excité.

London, 8.—Le gouverneur anglais de
Hong-Kong a récemment demandé au
gouvernement métropolitain de se prononcer
sur la question de savoir si le riz
devrait être considéré comme contrebande

MacWherrell n'aura pas un
second procès
Toronto, Ont., 8.—Walter MacWherrell,
l'assassin des époux Williams, qui
vient d'être incarcéré pour la vie au
pénitencier de Kingston, n'aura pas un
second procès.

Leçon de Musique
M. LEON DESSANE, organiste et professeur
de musique, se rendra à domicile, à
partir du 1er septembre, au No 125, rue d'Ar-
gillon, ou au domicile des élèves.
Téléphone 376.

Quand il fut prêt, la mère Bidoux dit à
la fille:
—Allons! Mariette, mets toi à table
avec le monsieur.

Les victimes des tramways à
Montréal
Un homme tué et un autre
blessé

Montréal, 8.—Le tramway vient de
faire deux autres victimes. Au moment
où un tramway venant de l'ouest, passait
au coin des rues Ste-Catherine et St-
Charles, un jeune homme committit l'im-
prudence de passer du premier char dans
celui de derrière.

UN ELEPHANT EN FUREUR
Un rat dans la trompe
San Francisco, 8.—Un grand émoi a
été causé en cette ville par une escapade
de Jess, un gros éléphant faisant partie
de la ménagerie d'un cirque ambulante.

Vins blancs, Baracac sec pour les huitres
La saison des huitres est arrivée; les
premiers échantillons de ces excellents
mollusques viennent de faire leur appari-
tion sur notre marché.

EPILEPSIE
Attaque de Nerve, Débilité Nerveuse.
Un livre donnant les causes, symptômes,
les résultats de ces maladies, et le moyen de
les guérir, est envoyé gratuitement, sur
demande, à M. C. BÉGIN, 26, rue de la Liberté, Montréal.

Leçons de Musique
M. LEON DESSANE, organiste et professeur
de musique, se rendra à domicile, à
partir du 1er septembre, au No 125, rue d'Ar-
gillon, ou au domicile des élèves.
Téléphone 376.

Les MODISTES DIFFERENT
d'opinion au sujet des modes de costumes; mais
elles s'accordent toutes à dire que la meilleure
chose pour la lingerie en dessous du costume
est le
"HEALTH BRAND"
juste-au-corps noirs, qui revêt très gracieusement
et ne nécessite l'emploi de bas et de lingerie.

\$15,000 DE
CHAUSSURES
Devant être réduites de Moitié
LA RARETÉ DE L'ARGENT ET LE GRAND SURPLUS DU STOCK
qui nous avons en mains, nous obligent de faire une réduction extraordinaire
sur nos Chaussures.

J. H. BEGIN
No 121, Rue Saint-Joseph, Saint-Roch
TELEPHONE 823. 4 octobre, —1m

Pharmacie St-Roch
VIN A LA CREOSOTE DE HETRE PURE
De J. B. MORIN
Grand Tonic et Reconstituant des Bronches et des Poumons

J.-B. MORIN & CIE,
PHARMACIENS,
No 161, rue St-Joseph, St-Roch, Québec

COMMERCE D'AUTOMNE!
Notre assortiment général de Marchandises Nouvelles pour la
saison d'automne est maintenant reçu.

du moins l'aspect humain. Ils restent dé-
couverts de leurs vêtements et
ne présentent plus cette navrante nudité
qu'étaient des plaies, des ecchymoses,
des tumeurs dures de décomposition.

Avis
AUX ABONNES DE "L'ÉVÉNEMENT"
Au Public en général
NOUS VOUS AVERTISSONS PAR LES
présent que nous avons complété notre
assortiment de

Marchandises
d'Automne
qui est maintenant le mieux assorti et le plus
complet que vous n'avez jamais vu. Quant aux
prix, ils sont comme toujours des plus modérés.

Robitaille, Frère & Cie
207, RUE ST-JOSEPH

DRAGÉES MEYNET
D'EXTRAIT NATUREL
DE FOIE DE MORUE
et VIN MEYNET

AVIS AUX DAMES
MADAME E. L. ETHIER, propriétaire
de
l'Académie de Corps de Robes

J.-B. MORIN & CIE,
PHARMACIENS,
No 161, rue St-Joseph, St-Roch, Québec

COMMERCE D'AUTOMNE!
Notre assortiment général de Marchandises Nouvelles pour la
saison d'automne est maintenant reçu.

—Oh! vous pouvez accepter sans crainte...
—C'est de bon argent loyalement
gagné en l'échange ferme.

JOB JOB
Le plus grand JOB qui n'ait
jamais été offert au public.

Convertes de Laine
Blanches.
Convertes Blanches
tout laine

SYNDICAT
DE QUÉBEC
Coin des rues St-Joseph et de la
Gouronne, St-Roch

L'ARGENT
EST UNE BONNE CHOSE,
MAIS
UNE BONNE VUE
EST ENCORE PREFERABLE.

M. P. C. CLACASSE
Gradué du Spencer Optical Institute, de
New-York

POULIN & CIE
BIJOUTIERS
No 40, RUE DE LA FABRIQUE
9 septembre, —1m

REDUCTION de
25 à 50%
au-dessous de leur valeur réelle.
Prière de venir examiner ces super-
bes pianos et constater les prix de
circonsance et nos conditions faciles
de paiement.

confort par la bonne soupe et le froit
de la mère Bidoux, heureux de s'allonger
dans le lit bien tendu, séduit par la cor-
dialité de ces braves gens, il s'abandon-
nerait volontiers à cette gaieté d'enfant
qui si aisément s'éveille.

QUEBEC

MARDI, 9 OCTOBRE 1894

TEMPERATURE

Probabilités pour les prochaines 24 heures. Saint-Laurent et Golle.—Gros vents frais; Ouest et du nord; temps incertain et froid; ciel bleu clair.

LES MONOPOLES

Il nous tombe sous la main un Daily Telegraph de mardi, 2 octobre courant, dans lequel se trouve un article intitulé: "Quebec Street Railway", qui nous avait complètement échappé.

Après avoir vu la manière dont la compagnie des chemins de fer urbains fait son service, et après avoir énuméré les nombreux avantages qu'elle a procurés à Québec, après avoir mentionné le fait qu'elle demande au Conseil de ville des concessions nouvelles pour lui permettre d'améliorer sa voie, nous confère terminé son article par ces lignes:

" Cette question doit être traitée avec justice et impartialité par nos conseillers et échevins, et ils ne doivent pas un seul moment se laisser influencer par cet esprit antipathique que manifeste contre la compagnie une certaine presse de la ville (some of the city press) qui croit servir ses propres intérêts et ceux du public en compromettant le succès d'une entreprise locale à laquelle plusieurs de nos citoyens sont intéressés.

" Cette question doit être considérée sans préjugés et sans étroitesse de vues, mais avec justice et pour le plus grand bien de notre population.

A propos des demandes de concessions nouvelles faites par la compagnie des chars urbains de la Basse-Ville, nous avons mis notre conseil de ville en garde contre les monopoles et les monopoliseurs et nous avons donné l'exemple de quelques villes qui retirent un joli denier de ces grandes compagnies, au moyen d'un pourcentage sur leurs recettes, et nous croyons que c'est à nous que le Daily Telegraph fait allusion lorsqu'il parle "d'une certaine presse de la ville qui compromet le succès d'une entreprise locale."

Nous ne contestons pas à notre confrère le droit de prendre en mains les intérêts de la compagnie des chars urbains; c'est absolument son affaire, mais il nous permettra bien, à nous, de travailler à sauvegarder les intérêts des contribuables et de ceux qui paient des taxes à Québec.

Cette compagnie a déjà joué au plus fin avec le conseil de ville et avant qu'on lui fasse de nouvelles concessions nous demandons que le contrat qu'elle a signé avec la corporation soit mis devant les contribuables et rien de plus.

Notre demande est raisonnable et la compagnie, si elle est de bonne foi, ne peut s'y refuser. Il nous faut de la lumière sur toutes ces transactions qui ont pour but soit l'obtention d'avantages importants ou de sommes considérables puisées dans le trésor municipal.

Quoi qu'on en dise, nous sommes très décidé à surveiller avec soin les intérêts des contribuables de Québec. Nous n'avons aucune antipathie ni contre la compagnie des chars urbains, ni contre les promoteurs d'un chemin de fer électrique, ni contre le chemin de fer Pary-Sound, ni contre toute autre compagnie ou individus qui se présentent ou se présenteront devant notre conseil de ville pour en obtenir des faveurs. Nous désirons les traiter tous et toutes avec justice et impartialité, mais nous voulons aussi mettre les autorités en garde et contre les monopoles et contre les demandes de subvention dont l'octroi ne serait pas en rapport avec les avantages qu'on promet.

Nous sommes en faveur des taxes qui rapportent quelque chose aux contribuables, mais nous nous opposons et nous nous opposerons à toute taxe additionnelle à moins que l'on nous prouve clairement qu'ils en retireront des avantages réels et sérieux.

Que le Daily Telegraph, qui se fait l'avocat de la compagnie des chars urbains, nous dise ce que veut cette compagnie, quels sont ses projets et ses vues, quelles sont les concessions nouvelles qu'elle désire obtenir, et surtout quels sont les avantages qu'elle offre à la ville en compensation, et si nous prouvons qu'elle ne demande que des choses raisonnables, nous serons les premiers à recommander au Conseil de ville que ses demandes reçoivent une favorable considération.

LA BANQUE NATIONALE

Personne ne regrette plus sincèrement que nous les pertes subies par la Banque Nationale cette année, pertes qui non-seulement ont empêché les directeurs de payer un dividende aux actionnaires, mais qui ébranlent la confiance en cette institution financière que nous aurions voulu voir grandir et prospérer.

Il y a deux ans, et surtout le printemps dernier, avant l'assemblée générale annuelle nous jetions le cri d'alarme et nous prévenions les actionnaires qu'ils feraient acte de sagesse en renvoyant le bureau de direction et en s'élevant contre certain cumul d'emplois qui, dans notre humble opinion, était préjudiciable aux intérêts de la Banque.

Nos écrits en certains lieux ont été interprétés contre nous et on nous a accusés de travailler à compromettre une institution canadienne-française. Par respect et par considération pour certaines personnes qui ont toute notre estime, nous avons cessé de signaler les fautes d'administration qui ont amené l'état de choses actuel, mais nous nous demandons si nous n'aurions pas mieux fait de continuer à donner l'éveil.

Peut-être aurions-nous, en insistant, réussi à éviter ce qui arrive aujourd'hui et à enrayer la marche de la Banque vers une solution qui semble maintenant inévitable. Aujourd'hui les parts de cette Banque se vendent à \$15 et ne trouvent pas toujours preneurs même à ce prix.

Ce résultat était facile à prévoir pour ceux qui n'étaient pas volontairement aveuglés.

Plusieurs actionnaires ont été convoqués en assemblée pour demain; pour quoi? Nous l'ignorons.

Mort de M. A. G. Tourangeau

Nous avons le regret d'annoncer, aujourd'hui, la mort de M. A. G. Tourangeau, notaire, maître de poste de cette ville. Le défunt est un ancien maire de Québec et ancien député. Il a succombé à une heure avancée de la nuit à une maladie dont il souffrait depuis longtemps. Le drapau flotte à mi-mât sur le bureau de poste.

Le défunt était âgé de 63 ans. Nous prions la famille en deuil d'agréer l'expression de nos plus vives sympathies.

M. MERCIER A L'HOPITAL

Les médecins ont maintenant espoir de le sauver. Montréal, 9.—L'hon. M. Mercier a été transporté à l'hôpital Notre-Dame, dimanche. D'un pas assés ferme il a monté sans aide l'escalier jusqu'au troisième étage, où on l'a installé dans la chambre privée.

C'est sur les conseils de son médecin, le Dr J. P. Rottot qu'il s'est décidé à quitter son domicile pour aller à l'hôpital où il jouira de toute la tranquillité désirabile. Les médecins ont eu une nouvelle consultation samedi, et après avoir fait un diagnostic minutieux du malade, ils en sont venus à la conclusion qu'il est encore possible de le sauver.

C'est M. Mercier lui-même qui a demandé à être transporté à l'hôpital Notre-Dame, afin de permettre à ses médecins de le mieux traiter. On a commandé hier à lui faire des ponctions aux jambes. Le Dr Rottot disait, hier matin, qu'il n'a jamais eu à traiter durant sa longue carrière de maladie aussi extraordinaire. Quatre-vingt-dix-huit pour cent atteints de la même maladie seraient morts depuis longtemps. Il faut que M. Mercier, dit-il, soit fait d'acier pour qu'il ait pu résister jusqu'ici; il a déjoué tous les calculs des médecins, et c'est ce qui étonne ceux-ci et leur donne une lueur d'espoir.

LES FINANCES FEDERALES

Revenus et dépenses. Ottawa, 8.—Le rapport financier montre que, durant le premier trimestre de l'année fiscale, se terminant au 30 septembre, la dette publique du Dominion a une diminution de \$1,417,538, laissant une dette nette de \$244,728,560, contre \$239,449,282.

Table with 3 columns: Revenus, 1893, 1894. Rows include Douanes, Accises, Bureau de poste, Travaux publics, Divers, Total, Dépenses, Surplus.

EXPOSITION DU COMTE DE QUEBEC

Tenne à Saint-Ambroise le 4 octobre courant. Liste des prix accordés.

- List of names and amounts for the exhibition: 1. Henry Ross, Saint-Ambroise. 2. Chry. Durand, Saint-Ambroise. 3. Jérémie Villeneuve, Charlesbourg. 4. Jérémie Villeneuve, Charlesbourg. 5. Jérémie Villeneuve, Charlesbourg. 6. Jérémie Villeneuve, Charlesbourg. 7. Jérémie Villeneuve, Charlesbourg. 8. Jérémie Villeneuve, Charlesbourg. 9. Jérémie Villeneuve, Charlesbourg. 10. Jérémie Villeneuve, Charlesbourg.

Poûliches de 2 ans

- 1 Dr Fiast, Saint-Sauveur. 2 Jos. Trudelle, Saint-Félix. 3 Jos. Genest, Saint-Ambroise. 4 J. B. Parent, Charlesbourg. 5 Jean Jobin. 6 Thos O'Neill, Ancienne Lorette.

- 1 Louis Durand, Saint-Ambroise. 2 Chs Furtier, Charlesbourg. 3 Jos. Jack, Saint-Ambroise. 4 J. B. Parent, Charlesbourg. 5 Jean Jobin. 6 Thos O'Neill, Ancienne Lorette.

- 1 Ed. Alain, Ancienne Lorette. 2 P. G. Legaré, Charlesbourg. 3 Dr Fiast, Saint-Sauveur. 4 La Paquet, Ancienne Lorette. 5 Adolphe Robitaille, Saint-Félix. 6 Ed. Villeneuve, Charlesbourg.

- 1 Dr Elliott, Québec. 2 Pierre Duboué, Saint-Ambroise. 3 G. Grégoire, Saint-Ambroise. 4 Isidore Bourd, Charlesbourg. 5 J. B. Myrand, Saint-Foye.

- 1 Barnabé Parent, Charlesbourg. 2 Jos. Bédard, Saint-Ambroise. 3 La Durand.

- 1 Louis Durand, Saint-Ambroise. 2 Michel Gauvin, Ancienne Lorette. 3 Dr Elliott, Québec. 4 Jean Durand, Saint-Ambroise. 5 Louis J. Héroult. 6 Lévi Falardeau. 7 Théophile Dabau.

- 1 Dr Elliott, Québec. 2 Louis Durand, Saint-Ambroise. 3 Ant. Savard. 4 Jean Durand.

- 1 Louis Durand, Saint-Ambroise. 2 Louis Falardeau. 3 Dr Elliott, Québec.

- 1 Louis Durand, Saint-Ambroise. 2 Pierre Légaré. 3 Thos Moore, Saint-Foye.

- 1 George Drolet, Charlesbourg. 2 Nap Daigle, Charlesbourg. 3 H Paquet, Saint-Ambroise.

- 1 Thos Moore, Saint-Foye. 2 Louis Verret, Ste-Anne. 3 Grég. Leclerc.

- 1 Néré Villeneuve, Charlesbourg. 2 Thos Moore, Saint-Foye.

- 1 Godfroy Jobin, Ste-Foye. 2 Étienne Beaulieu, Ste-Anne. 3 Geo. Myrand, Ste-Foye.

- 1 George Myrand, Ste-Foye. 2 Louis Durand, Ste-Anne. 3 Jean Jobin, Charlesbourg.

- 1 George Drolet, Anc. Lorette. 2 Jos. Prisque Bourd, Charlesbourg. 3 Jér. Villeneuve, Charlesbourg.

- 1 Léon Falardeau, Saint-Ambroise. 2 Louis Durand. 3 Thos Moore, Saint-Foye.

- 1 Chs Paquet, Saint-Ambroise. 2 Louis Paquet, Anc. Lorette. 3 James West, Ste-Foye. 4 Ant. Boivin, Ste-Anne.

- 1 Jos. A. Verret, Ste-Ambroise. 2 Philippe Vincent.

- 1 Philippe Vincent, Ste-Ambroise. 2 Jos. A. Verret.

- 1 Jos. Bédard, Ste-Ambroise. 2 Henry Ross. 3 Messire G. Giroux.

- 1 J. B. Myrand, Ste-Foye. 2 Wm Bellin, Valcartier. 3 Geo. Thompson.

- 1 Jos. Oct. Bourd, Charlesbourg. 2 Théop. Duboué, Ste-Ambroise. 3 Wm Billing, Valcartier.

- 1 Jean Durand, Ste-Ambroise. 2 Thos Moore, Ste-Foye. 3 Chs Paquet, Ste-Ambroise. 4 Chs. Lirette, Ste-Ambroise. 5 F. X. Villeneuve, Charlesbourg.

- 1 Frank O'Neill, Ancienne-Lorette. 2 Jean Simard, Ste-Ambroise. 3 Thos. Moore, Ste-Foye. 4 Louis Paquet, Ancienne-Lorette. 5 John West, Ste-Foye.

- 1 George Drolet, Ancienne-Lorette. 2 James West, Ste-Foye. 3 Arch. West.

- 1 J. B. Parent, Charlesbourg. 2 Jean Durand, Ste-Ambroise. 3 Arch. West, Ste-Foye. 4 James West, Ste-Foye. 5 Jos. Boivin.

PAIN-KILLER EN GARDEZ-VOUS A LA MAISON. POUR CHOLERA CANADIEN, DIARRHÉE ET MAUX D'INTESTINS, SES EFFETS SONT MAGIQUES.

- 1 Henry Moss, Ste-Colomban. 2 Thos Moore, Ste-Foye. 3 Jos. Boivin.

- 1 James West, Ste-Foye. 2 George Myrand. 3 La. Oct. Bourd, Charlesbourg.

- 1 Eug. Robitaille, Ancienne Lorette. 2 Barthélémy Bédard, Charlesbourg. 3 Gaudias Beaulieu.

- 1 Frank O'Neill, Ancienne-Lorette. 2 Thos. O'Neill. 3 Thos. Moore, Ste-Foye. 4 Jos. Renaud, Charlesbourg.

- 1 Thos Moore, Ste-Foye. 2 H. Trudelle, Charlesbourg. 3 Cyrille Nolin.

- 1 Jos Oct Bourd, Charlesbourg. 2 H Trudelle. 3 Le Oct Bourd.

- 1 Ferdinand Savard, Ste-Ambroise. 2 Greg Leclerc. 3 J B Sanstagon, Charlesbourg.

- 1 Ant Bédard, Charlesbourg. 2 Pierre Légaré. 3 Thos Moore, Ste-Foye.

- 1 George Drolet, Ancienne Lorette. 2 Nap Daigle, Charlesbourg. 3 H Paquet, Ste-Ambroise.

- 1 Thos Moore, Ste-Foye. 2 Louis Verret, Ste-Anne. 3 Grég. Leclerc.

- 1 Néré Villeneuve, Charlesbourg. 2 Thos Moore, Ste-Foye.

- 1 Godfroy Jobin, Ste-Foye. 2 Étienne Beaulieu, Ste-Anne. 3 Geo. Myrand, Ste-Foye.

- 1 George Myrand, Ste-Foye. 2 Louis Durand, Ste-Anne. 3 Jean Jobin, Charlesbourg.

- 1 George Drolet, Anc. Lorette. 2 Jos. Prisque Bourd, Charlesbourg. 3 Jér. Villeneuve, Charlesbourg.

- 1 Léon Falardeau, Saint-Ambroise. 2 Louis Durand. 3 Thos Moore, Saint-Foye.

- 1 Chs Paquet, Saint-Ambroise. 2 Louis Paquet, Anc. Lorette. 3 James West, Ste-Foye. 4 Ant. Boivin, Ste-Anne.

- 1 Jos. A. Verret, Ste-Ambroise. 2 Philippe Vincent.

- 1 Philippe Vincent, Ste-Ambroise. 2 Jos. A. Verret.

- 1 Jos. Bédard, Ste-Ambroise. 2 Henry Ross. 3 Messire G. Giroux.

- 1 J. B. Myrand, Ste-Foye. 2 Wm Bellin, Valcartier. 3 Geo. Thompson.

- 1 Jos. Oct. Bourd, Charlesbourg. 2 Théop. Duboué, Ste-Ambroise. 3 Wm Billing, Valcartier.

- 1 Jean Durand, Ste-Ambroise. 2 Thos Moore, Ste-Foye. 3 Chs Paquet, Ste-Ambroise. 4 Chs. Lirette, Ste-Ambroise. 5 F. X. Villeneuve, Charlesbourg.

- 1 Frank O'Neill, Ancienne-Lorette. 2 Jean Simard, Ste-Ambroise. 3 Thos. Moore, Ste-Foye. 4 Louis Paquet, Ancienne-Lorette. 5 John West, Ste-Foye.

- 1 George Drolet, Ancienne-Lorette. 2 James West, Ste-Foye. 3 Arch. West.

- 1 J. B. Parent, Charlesbourg. 2 Jean Durand, Ste-Ambroise. 3 Arch. West, Ste-Foye. 4 James West, Ste-Foye. 5 Jos. Boivin.

ANCHOR A recouvré le Sommeil, A retrouvé ses Forces, A gagné 16 livres en poids, Dans l'espace de 6 Semaines.

A l'Anchor Medicine Co., Québec. Messieurs, Depuis 15 ans je souffrais de dyspepsie, d'indigestion, etc. Je n'ai pas connu ce que c'est qu'une bonne nuit de sommeil, car dès que je me mettais au lit c'était une suite de cauchemars, de rêves effrayants, d'agitation. J'étais poursuivi par toutes espèces de visions, je me levais, marchais et pouvais des cris, en fin c'était une véritable torture, rien que de voir approcher la nuit. La conséquence était que le matin je me levais harassé, brisé, sans appétit et je m'agrippais de plus en plus.

On m'a conseillé de faire l'essai du Anchor Weakness Cure, un remède sans égal, me disant-on, contre la dyspepsie et la faiblesse. Je remercie de tout cœur celui qui m'a donné ce conseil, car aujourd'hui je tiens à déclarer publiquement que des les premiers jours que j'ai fait usage de ce remède, j'ai recouvré le sommeil, mais un sommeil paisible, reconfortant et qui, au réveil, me laisse frais et dispos. Ma digestion se fait parfaitement, mon appétit est bon et j'ai engraisé de 16 livres dans l'espace d'un mois.

Un bouteille du tonique "Anchor Weakness Cure" vaut son poids d'or. Aya à tous les pures malheureux qui souffrent de cette cruelle maladie: la dyspepsie. EDMOND BARBEAU, Entrepreneur couvreur, 401, rue Richardson, St-Koch.

Anchor Weakness Cure Est le meilleur Tonique qui convient aux femmes et filles faibles, malades, épuisées.

Habillements en Serge Bleu-marin et en TWEED Pour Garçons! ROBES en Cachemire Pour FILLETES

Nous offrons maintenant un beau choix d'Habillements en Serge Bleu-marin et en Tweed, pour Garçons de 5 à 19 ans.

Comme garantie de la bonne qualité du matériel et de la confection, chaque Habillement porte le nom du manufacturier.

Comme nous achetons pour du comptant et que nous vendons seulement Strictement Comptant nous pouvons offrir nos Marchandises à meilleur marché que si elles étaient achetées et vendues à crédit.

La description des prix suivants peut intéresser nos clients.

Habillements en Serge Bleu-marin pour garçons de 5 ans, \$2.65, \$2.75 et \$2.85, \$2.95, \$3.05, \$3.15, \$3.25, \$3.35, \$3.45, \$3.55, \$3.65, \$3.75, \$3.85, \$3.95, \$4.05, \$4.15, \$4.25, \$4.35, \$4.45, \$4.55, \$4.65, \$4.75, \$4.85, \$4.95, \$5.05, \$5.15, \$5.25, \$5.35, \$5.45, \$5.55, \$5.65, \$5.75, \$5.85, \$5.95, \$6.05, \$6.15, \$6.25, \$6.35, \$6.45, \$6.55, \$6.65, \$6.75, \$6.85, \$6.95, \$7.05, \$7.15, \$7.25, \$7.35, \$7.45, \$7.55, \$7.65, \$7.75, \$7.85, \$7.95, \$8.05, \$8.15, \$8.25, \$8.35, \$8.45, \$8.55, \$8.65, \$8.75, \$8.85, \$8.95, \$9.05, \$9.15, \$9.25, \$9.35, \$9.45, \$9.55, \$9.65, \$9.75, \$9.85, \$9.95, \$10.05, \$10.15, \$10.25, \$10.35, \$10.45, \$10.55, \$10.65, \$10.75, \$10.85, \$10.95, \$11.05, \$11.15, \$11.25, \$11.35, \$11.45, \$11.55, \$11.65, \$11.75, \$11.85, \$11.95, \$12.05, \$12.15, \$12.25, \$12.35, \$12.45, \$12.55, \$12.65, \$12.75, \$12.85, \$12.95, \$13.05, \$13.15, \$13.25, \$13.35, \$13.45, \$13.55, \$13.65, \$13.75, \$13.85, \$13.95, \$14.05, \$14.15, \$14.25, \$14.35, \$14.45, \$14.55, \$14.65, \$14.75, \$14.85, \$14.95, \$15.05, \$15.15, \$15.25, \$15.35, \$15.45, \$15.55, \$15.65, \$15.75, \$15.85, \$15.95, \$16.05, \$16.15, \$16.25, \$16.35, \$16.45, \$16.55, \$16.65, \$16.75, \$16.85, \$16.95, \$17.05, \$17.15, \$17.25, \$17.35, \$17.45, \$17.55, \$17.65, \$17.75, \$17.85, \$17.95, \$18.05, \$18.15, \$18.25, \$18.35, \$18.45, \$18.55, \$18.65, \$18.75, \$18.85, \$18.95, \$19.05, \$19.15, \$19.25, \$19.35, \$19.45, \$19.55, \$19.65, \$19.75, \$19.85, \$19.95, \$20.05, \$20.15, \$20.25, \$20.35, \$20.45, \$20.55, \$20.65, \$20.75, \$20.85, \$20.95, \$21.05, \$21.15, \$21.25, \$21.35, \$21.45, \$21.55, \$21.65, \$21.75, \$21.85, \$21.95, \$22.05, \$22.15, \$22.25, \$22.35, \$22.45, \$22.55, \$22.65, \$22.75, \$22.85, \$22.95, \$23.05, \$23.15, \$23.25, \$23.35, \$23.45, \$23.55, \$23.65, \$23.75, \$23.85, \$23.95, \$24.05, \$24.15, \$24.25, \$24.35, \$24.45, \$24.55, \$24.65, \$24.75, \$24.85, \$24.95, \$25.05, \$25.15, \$25.25, \$25.35, \$25.45, \$25.55, \$25.65, \$25.75, \$25.85, \$25.95, \$26.05, \$26.15, \$26.25, \$26.35, \$26.45, \$26.55, \$26.65, \$26.75, \$26.85, \$26.95, \$27.05, \$27.15, \$27.25, \$27.35, \$27.45, \$27.55, \$27.65, \$27.75, \$27.85, \$27.95, \$28.05, \$28.15, \$28.25, \$28.35, \$28.45, \$28.55, \$28.65, \$28.75, \$28.85, \$28.95, \$29.05, \$29.15, \$29.25, \$29.35, \$29.45, \$29.55, \$29.65, \$29.75, \$29.85, \$29.95, \$30.05, \$30.15, \$30.25, \$30.35, \$30.45, \$30.55, \$30.65, \$30.75, \$30.85, \$30.95, \$31.05, \$31.15, \$31.25, \$31.35, \$31.45, \$31.55, \$31.65, \$31.75, \$31.85, \$31.95, \$32.05, \$32.15, \$32.25, \$32.35, \$32.45, \$32.55, \$32.65, \$32.75, \$32.85, \$32.95, \$33.05, \$33.15, \$33.25, \$33.35, \$33.45, \$33.55, \$33.65, \$33.75, \$33.85, \$33.95, \$34.05, \$34.15, \$34.25, \$34.35, \$34.45, \$34.55, \$34.65, \$34.75, \$34.85, \$34.95, \$35.05, \$35.15, \$35.25, \$35.35, \$35.45, \$35.55, \$35.65, \$35.75, \$35.85, \$35.95, \$36.05, \$36.15, \$36.25, \$36.35, \$36.45, \$36.55, \$36.65, \$36.75, \$36.85, \$36.95, \$37.05, \$37.15, \$37.25, \$37.35, \$37.45, \$37.55, \$37.65, \$37.75, \$37.85, \$37.95, \$38.05, \$38.15, \$38.25, \$38.35, \$38.45, \$38.55, \$38.65, \$38.75, \$38.85, \$38.95, \$39.05, \$39.15, \$39.25, \$39.35, \$39.45, \$39.55, \$39.65, \$39.75, \$39.85, \$39.95, \$40.05, \$40.15, \$40.25, \$40.35, \$40.45, \$40.55, \$40.65, \$40.75, \$40.85, \$40.95, \$41.05, \$41.15, \$41.25, \$41.35, \$41.45, \$41.55, \$41.65, \$41.75, \$41.85, \$41.95, \$42.05, \$42.15, \$42.25, \$42.35, \$42.45, \$42.55, \$42.65, \$42.75, \$42.85, \$42.95, \$43.05, \$43.15, \$43.25, \$43.35, \$43.45, \$43.55, \$43.65, \$43.75, \$43.85, \$43.95, \$44.05, \$44.15, \$44.25, \$44.35, \$44.45, \$44.55, \$44.65, \$44.75, \$44.85, \$44.95, \$45.05, \$45.15, \$45.25, \$45.35, \$45.45, \$45.55, \$45.65, \$45.75, \$45.85, \$45.95, \$46.05, \$46.15, \$46.25, \$46.35, \$46.45, \$46.55, \$46.65, \$46.75, \$46.85, \$46.95, \$47.05, \$47.15, \$47.25, \$47.35, \$47.45, \$47.55, \$47.65, \$47.75, \$47.85, \$47.95, \$48.05, \$48.15, \$48.25, \$48.35, \$48.45, \$48.55, \$48.65, \$48.75, \$48.85, \$48.95, \$49.05, \$49.15, \$49.25, \$49.35, \$49.45, \$49.55, \$49.65, \$49.75, \$49.85, \$49.95, \$50.05, \$50.15, \$50.25, \$50.35, \$50.45, \$50.55, \$50.65, \$50.75, \$50.85, \$50.95, \$51.05, \$51.15, \$51.25, \$51.35, \$51.45, \$51.55, \$51.65, \$51.75, \$51.85, \$51.95, \$52.05, \$52.15, \$52.25, \$52.35, \$52.45, \$52.55, \$52.65, \$52.75, \$52.85, \$52.95, \$53.05, \$53.15, \$53.25, \$53.35, \$53.45, \$53.55, \$53.65, \$53.75, \$53.85, \$53.95, \$54.05, \$54.15, \$54.25, \$54.35, \$54.45, \$54.55, \$54.65, \$54.75, \$54.85, \$54.95, \$55.05, \$55.15, \$55.25, \$55.35, \$55.45, \$55.55, \$55.65, \$55.75, \$55.85, \$55.95, \$56.05, \$56.15, \$56.25, \$56.35, \$56.45, \$56.55, \$56.65, \$56.75, \$56.85, \$56.95, \$57.05, \$57.15, \$57.25, \$57.35, \$57.45, \$57.55, \$57.65, \$57.75, \$57.85, \$57.95, \$58.05, \$58.15, \$58.25, \$58.35, \$58.45, \$58.55, \$58.65, \$58.75, \$58.85, \$58.95, \$59.05, \$59.15, \$59.25, \$59.35, \$59.45, \$59.55, \$59.65, \$59.75, \$59.85, \$59.95, \$60.05, \$60.15, \$60.25, \$60.35, \$60.45, \$60.55, \$60.65, \$60.75, \$60.85, \$60.95, \$61.05, \$61.15, \$61.25, \$61.35, \$61.45, \$61.55, \$61.65, \$61.75, \$61.85, \$61.95, \$62.05, \$62.15, \$62.25, \$62.35, \$62.45, \$62.55, \$62.65, \$62.75, \$62.85, \$62.95, \$63.05, \$63.15, \$63.25, \$63.35, \$63.45, \$63.55, \$63.65, \$63.75, \$63.85, \$63.95, \$64.05, \$64.15, \$64.25, \$64.35, \$64.45, \$64.55, \$64.65, \$64.75, \$64.

THEATRE DE QUEBEC
Opéra Français
MARDI, MERCREDI, JEUDI, VENDREDI
La Fauvette du Temple
Le Petit Duc
PRIX DES PLACES

La Cie de Téléphone
vs L. J. Demers
La cause devant la Cour de Police
Les témoignages
Le maire et le président de la voirie
Déclarent que M. Dauphin a agi malgré la défense de la corporation

Demers a-t-il fait couper le poteau ?
R.—Oui, c'est ce que je veux me rappeler, c'était avant.

La possession de poteaux...
R.—Oui.
R.—Pourtant, M. Giguère ?
R.—Vous-même, vous considérez que c'était une nuisance ?

THEATRE DE QUEBEC
Début : "La Fauvette du Temple"
Opéra comique en trois actes

Chronique locale
Personnel
L'hon. M. Nantel, ministre des Travaux Publics, partira ce soir pour Montréal.

VENTE A L'ENCAN
Par G. R. Grenier & Cie
Dans l'affaire de Jules Chusiau, MEUBLER, Québec, INSOLVABLE.

ANNONCES NOUVELLES
Colonne S. Carley
Société de sériciculture, Q. Bouleau.

UN BON CONSEIL
Nous avons dit et nous répétons qu'il est désirable que nous ayons à Québec au moins deux bons théâtres.

Si le théâtre, pour être utile, doit être une école de bon goût, chaque pièce que l'on y joue doit aussi contenir une leçon de morale.

Des artistes, nous n'avons à donner que des langages aujourd'hui, mais que les directeurs, qui méritent l'encouragement de notre population à cause des efforts et même des sacrifices qu'ils s'imposent pour nous donner un bon théâtre.

Dans la "Fauvette du Temple", hier soir, une scène d'un réalisme auquel notre population n'est heureusement pas habituée, aurait pu être retranchée sans nuire à l'intérêt de la pièce.

Le calendrier de terme de la Cour Criminelle qui s'ouvrira demain, sous la présidence de l'hon. juge Blanchet, n'est pas très chargé.

D'abord, la cause d'un marchand à commission de la rue St-Pierre, W. C. F. Baldwin, accusé par la Banque de Montréal d'obtention d'argent sous de faux prétextes.

La faillite Beland et Martineau
Le bilan véritable
Composition de M. Alfred Martineau

Nous avons donné hier un mot au sujet de la faillite de MM. Beland et Martineau, marchands de bois de Saint-Roch.

La cause de la compagnie de téléphone vs L. J. Demers a été continuée hier en Cour de Police devant Son Honneur le juge Chauveau.

Les lecteurs y verront que la Compagnie de téléphone a agi non seulement sans permission, mais même contre la volonté expresse du comité des chemins.

Le comité des chemins avait refusé la permission de poser ce poteau là ?
R.—Le comité des chemins avait refusé la permission à la compagnie de téléphone de poser le poteau à cet endroit.

Le comité des chemins avait refusé la permission à la compagnie de téléphone de poser le poteau à cet endroit ?
R.—Le comité des chemins avait refusé la permission à la compagnie de téléphone de poser le poteau à cet endroit.

Le comité des chemins avait refusé la permission à la compagnie de téléphone de poser le poteau à cet endroit ?
R.—Le comité des chemins avait refusé la permission à la compagnie de téléphone de poser le poteau à cet endroit.

Le comité des chemins avait refusé la permission à la compagnie de téléphone de poser le poteau à cet endroit ?
R.—Le comité des chemins avait refusé la permission à la compagnie de téléphone de poser le poteau à cet endroit.

Le comité des chemins avait refusé la permission à la compagnie de téléphone de poser le poteau à cet endroit ?
R.—Le comité des chemins avait refusé la permission à la compagnie de téléphone de poser le poteau à cet endroit.

Le comité des chemins avait refusé la permission à la compagnie de téléphone de poser le poteau à cet endroit ?
R.—Le comité des chemins avait refusé la permission à la compagnie de téléphone de poser le poteau à cet endroit.

Le comité des chemins avait refusé la permission à la compagnie de téléphone de poser le poteau à cet endroit ?
R.—Le comité des chemins avait refusé la permission à la compagnie de téléphone de poser le poteau à cet endroit.

Le comité des chemins avait refusé la permission à la compagnie de téléphone de poser le poteau à cet endroit ?
R.—Le comité des chemins avait refusé la permission à la compagnie de téléphone de poser le poteau à cet endroit.

Le comité des chemins avait refusé la permission à la compagnie de téléphone de poser le poteau à cet endroit ?
R.—Le comité des chemins avait refusé la permission à la compagnie de téléphone de poser le poteau à cet endroit.

Le comité des chemins avait refusé la permission à la compagnie de téléphone de poser le poteau à cet endroit ?
R.—Le comité des chemins avait refusé la permission à la compagnie de téléphone de poser le poteau à cet endroit.

Le comité des chemins avait refusé la permission à la compagnie de téléphone de poser le poteau à cet endroit ?
R.—Le comité des chemins avait refusé la permission à la compagnie de téléphone de poser le poteau à cet endroit.

Le comité des chemins avait refusé la permission à la compagnie de téléphone de poser le poteau à cet endroit ?
R.—Le comité des chemins avait refusé la permission à la compagnie de téléphone de poser le poteau à cet endroit.

Le comité des chemins avait refusé la permission à la compagnie de téléphone de poser le poteau à cet endroit ?
R.—Le comité des chemins avait refusé la permission à la compagnie de téléphone de poser le poteau à cet endroit.

Le comité des chemins avait refusé la permission à la compagnie de téléphone de poser le poteau à cet endroit ?
R.—Le comité des chemins avait refusé la permission à la compagnie de téléphone de poser le poteau à cet endroit.

Le comité des chemins avait refusé la permission à la compagnie de téléphone de poser le poteau à cet endroit ?
R.—Le comité des chemins avait refusé la permission à la compagnie de téléphone de poser le poteau à cet endroit.

Le comité des chemins avait refusé la permission à la compagnie de téléphone de poser le poteau à cet endroit ?
R.—Le comité des chemins avait refusé la permission à la compagnie de téléphone de poser le poteau à cet endroit.

Le comité des chemins avait refusé la permission à la compagnie de téléphone de poser le poteau à cet endroit ?
R.—Le comité des chemins avait refusé la permission à la compagnie de téléphone de poser le poteau à cet endroit.

Le comité des chemins avait refusé la permission à la compagnie de téléphone de poser le poteau à cet endroit ?
R.—Le comité des chemins avait refusé la permission à la compagnie de téléphone de poser le poteau à cet endroit.

Le comité des chemins avait refusé la permission à la compagnie de téléphone de poser le poteau à cet endroit ?
R.—Le comité des chemins avait refusé la permission à la compagnie de téléphone de poser le poteau à cet endroit.

Le comité des chemins avait refusé la permission à la compagnie de téléphone de poser le poteau à cet endroit ?
R.—Le comité des chemins avait refusé la permission à la compagnie de téléphone de poser le poteau à cet endroit.

Le comité des chemins avait refusé la permission à la compagnie de téléphone de poser le poteau à cet endroit ?
R.—Le comité des chemins avait refusé la permission à la compagnie de téléphone de poser le poteau à cet endroit.

Le comité des chemins avait refusé la permission à la compagnie de téléphone de poser le poteau à cet endroit ?
R.—Le comité des chemins avait refusé la permission à la compagnie de téléphone de poser le poteau à cet endroit.

Le comité des chemins avait refusé la permission à la compagnie de téléphone de poser le poteau à cet endroit ?
R.—Le comité des chemins avait refusé la permission à la compagnie de téléphone de poser le poteau à cet endroit.

Le comité des chemins avait refusé la permission à la compagnie de téléphone de poser le poteau à cet endroit ?
R.—Le comité des chemins avait refusé la permission à la compagnie de téléphone de poser le poteau à cet endroit.

Le comité des chemins avait refusé la permission à la compagnie de téléphone de poser le poteau à cet endroit ?
R.—Le comité des chemins avait refusé la permission à la compagnie de téléphone de poser le poteau à cet endroit.

Le comité des chemins avait refusé la permission à la compagnie de téléphone de poser le poteau à cet endroit ?
R.—Le comité des chemins avait refusé la permission à la compagnie de téléphone de poser le poteau à cet endroit.

Le comité des chemins avait refusé la permission à la compagnie de téléphone de poser le poteau à cet endroit ?
R.—Le comité des chemins avait refusé la permission à la compagnie de téléphone de poser le poteau à cet endroit.

Le comité des chemins avait refusé la permission à la compagnie de téléphone de poser le poteau à cet endroit ?
R.—Le comité des chemins avait refusé la permission à la compagnie de téléphone de poser le poteau à cet endroit.

Le comité des chemins avait refusé la permission à la compagnie de téléphone de poser le poteau à cet endroit ?
R.—Le comité des chemins avait refusé la permission à la compagnie de téléphone de poser le poteau à cet endroit.

Le comité des chemins avait refusé la permission à la compagnie de téléphone de poser le poteau à cet endroit ?
R.—Le comité des chemins avait refusé la permission à la compagnie de téléphone de poser le poteau à cet endroit.

Le comité des chemins avait refusé la permission à la compagnie de téléphone de poser le poteau à cet endroit ?
R.—Le comité des chemins avait refusé la permission à la compagnie de téléphone de poser le poteau à cet endroit.

Le comité des chemins avait refusé la permission à la compagnie de téléphone de poser le poteau à cet endroit ?
R.—Le comité des chemins avait refusé la permission à la compagnie de téléphone de poser le poteau à cet endroit.

Le comité des chemins avait refusé la permission à la compagnie de téléphone de poser le poteau à cet endroit ?
R.—Le comité des chemins avait refusé la permission à la compagnie de téléphone de poser le poteau à cet endroit.

Le comité des chemins avait refusé la permission à la compagnie de téléphone de poser le poteau à cet endroit ?
R.—Le comité des chemins avait refusé la permission à la compagnie de téléphone de poser le poteau à cet endroit.

Le comité des chemins avait refusé la permission à la compagnie de téléphone de poser le poteau à cet endroit ?
R.—Le comité des chemins avait refusé la permission à la compagnie de téléphone de poser le poteau à cet endroit.

Le comité des chemins avait refusé la permission à la compagnie de téléphone de poser le poteau à cet endroit ?
R.—Le comité des chemins avait refusé la permission à la compagnie de téléphone de poser le poteau à cet endroit.

Le comité des chemins avait refusé la permission à la compagnie de téléphone de poser le poteau à cet endroit ?
R.—Le comité des chemins avait refusé la permission à la compagnie de téléphone de poser le poteau à cet endroit.

Le comité des chemins avait refusé la permission à la compagnie de téléphone de poser le poteau à cet endroit ?
R.—Le comité des chemins avait refusé la permission à la compagnie de téléphone de poser le poteau à cet endroit.

Le comité des chemins avait refusé la permission à la compagnie de téléphone de poser le poteau à cet endroit ?
R.—Le comité des chemins avait refusé la permission à la compagnie de téléphone de poser le poteau à cet endroit.

Le comité des chemins avait refusé la permission à la compagnie de téléphone de poser le poteau à cet endroit ?
R.—Le comité des chemins avait refusé la permission à la compagnie de téléphone de poser le poteau à cet endroit.

Le comité des chemins avait refusé la permission à la compagnie de téléphone de poser le poteau à cet endroit ?
R.—Le comité des chemins avait refusé la permission à la compagnie de téléphone de poser le poteau à cet endroit.

Le comité des chemins avait refusé la permission à la compagnie de téléphone de poser le poteau à cet endroit ?
R.—Le comité des chemins avait refusé la permission à la compagnie de téléphone de poser le poteau à cet endroit.

Le comité des chemins avait refusé la permission à la compagnie de téléphone de poser le poteau à cet endroit ?
R.—Le comité des chemins avait refusé la permission à la compagnie de téléphone de poser le poteau à cet endroit.

AVIS DE FAILLITE
Dans l'affaire de Jules Houde, FAILLITE.

AVIS DE FAILLITE
Dans l'affaire de Jules Houde, FAILLITE.

AVIS DE FAILLITE
Dans l'affaire de Jules Houde, FAILLITE.

AVIS DE FAILLITE
Dans l'affaire de Jules Houde, FAILLITE.

AVIS DE FAILLITE
Dans l'affaire de Jules Houde, FAILLITE.

AVIS DE FAILLITE
Dans l'affaire de Jules Houde, FAILLITE.

AVIS DE FAILLITE
Dans l'affaire de Jules Houde, FAILLITE.

AVIS DE FAILLITE
Dans l'affaire de Jules Houde, FAILLITE.

AVIS DE FAILLITE
Dans l'affaire de Jules Houde, FAILLITE.

La Nourriture
C'est une attention non-seulement manger les nourritifs de l'enfant, mais aussi de l'adulte.